



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

16 novembre 2020

Communiqué de Presse

La FSU 91 souhaite alerter l'opinion publique sur un certain nombre de points concernant les conditions d'accueil des élèves dans les établissements du premier et du second degré alors que la situation sanitaire du pays se dégrade de jour en jour, l'Éducation nationale semble évoluer dans un monde parallèle fonctionnant sur la base d'un protocole sanitaire « si possible ». Le décalage entre les paroles ministérielles et la réalité du terrain n'a jamais été aussi grand.

La démarche semble d'autant plus importante alors que se met en place une campagne de calomnie de la part du gouvernement vis à vis des personnels grévistes, qui nous souhaitons le rappeler, cherchent simplement à mettre en évidence des dysfonctionnements importants au sein de l'Éducation Nationale et une impréparation scandaleuse de la part de notre ministère. Cette situation engendre une mise en danger des élèves, de leur famille et des personnels de l'Éducation Nationale souvent mis sous pression.

Nous insistons sur le fait que tout ce qui est décrit ci-dessous a déjà fait l'objet de nombreuses alertes à notre hiérarchie lors des différentes instances auxquelles nous, représentants FSU, participons activement.

Dans le premier degré

Le SNUipp-FSU dénonce la gestion de la crise sanitaire par le ministère qui impacte les conditions de travail déjà largement détériorées. Cela conduit à une surcharge de travail et à une mise sous pression intenable pour l'ensemble des personnels épuisés et exaspérés. Notamment les directrices et directeurs d'école exposés en première ligne chargés de la mise en place du protocole, donc de contacter les familles et les collectivités.

Il est inconcevable que les enseignant-es, les AESH et tous les personnels qui travaillent dans les écoles aient à mener à bien cette mission de service public d'éducation sans avoir l'assurance d'être protégé-es. Les enseignant-es n'ont pas de masques appropriés : la DSDEN refuse les masques de type II aux personnels en contact avec des personnes vulnérables malgré les textes officiels.

Il ne peut y avoir distanciation dans toutes les classes et, dans certains endroits, l'insuffisance de points d'eau ne permet pas d'assurer un lavage des mains aussi régulier que nécessaire. Ici encore, l'administration ne veut pas fournir de gel hydroalcoolique à ses personnels.

Une mise à l'abri des personnels vulnérables avec un cadrage clair (ASA ou télétravail) doit être assuré dans toutes les circonscriptions de manière uniforme. Les IEN doivent apporter des réponses claires aux collègues qui se signalent. Le port du masque par les élèves en élémentaire ne peut remplacer la distanciation et le non-brassage, il ne peut que simplement s'y ajouter.

Dans le second degré

Pour le Snes-FSU, l'ouverture des établissements scolaires en période de confinement permet de conserver un lien pédagogique avec tous les élèves plus fort que par l'école à distance. Les effets du confinement, notamment en matière d'inégalités sociales, sont particulièrement lourds. Mais cela ne peut se faire au détriment de la santé et la sécurité des personnels, des élèves et de leurs familles. Ne pas renforcer le protocole sanitaire dès maintenant, c'est prendre le risque de fermer les établissements scolaires dans quelques semaines ! Ce n'est pas ce que nous voulons !

Le 10 novembre nous avons vu une mobilisation importante, majoritaire dans certains collèges, qui traduit la colère des personnels d'enseignement et d'éducation : les classes sont surchargées, les couloirs sont bondés, les cantines sont encombrées, tout comme en lycée. Il est incompréhensible que le collège ne bénéficie pas de mesures de protection renforcées. Le mal-être du personnel est palpable et ce dans tous les collèges de l'Essonne. Les vies scolaires sont débordées, souvent en sous-effectifs, elles font leur maximum pour limiter au maximum le brassage alors qu'elles peinent déjà pour mener à bien toutes leurs missions habituelles. Pourtant les données scientifiques parlent d'elles-mêmes : les jeunes de plus de 10 ans sont également touchés par le virus comme le montrent les derniers chiffres de Santé Publique France, loin de ceux donnés par le ministre. La situation sanitaire est grave, la deuxième vague est là et dans nos établissements les moyens très limités pour pouvoir accueillir les élèves dans conditions sanitaires décentes.

La situation de l'EPS au même titre que la ½ pension, puisqu'il s'agit de la seule discipline où les élèves sont amenés à retirer leur masque, est préoccupante. Les mesures semblent aussi bien insuffisantes pour lutter contre la propagation du virus. Aucune recommandation précise n'existe sur la nature des activités possibles si ce n'est qu'il est nécessaire de respecter une distance de 2m entre les élèves bien difficile à tenir en pratique. Chaque équipe est laissée seule face à ses choix, qui pourtant, peuvent affecter la vie des familles de façon dramatique. De nombreux gymnases ne disposent pas de sanitaires en quantité suffisante pour assurer un lavage des mains comme préconisé dans le protocole ou lorsqu'ils en possèdent ne sont parfois pas munis de savon. Les professeurs d'EPS sont aussi souvent amenés à pratiquer dans des salles trop petites et mal ventilées. La gestion des masques pose question malgré les solutions trouvées par les équipes, notamment de demander une pochette zippée aux élèves, les manipulations restent importantes et de nombreux élèves accrochent leur masque sur le bras ou le laissent sous le menton.

Enfin, de nombreuses questions restent aussi en suspens concernant le brassage des élèves. Plusieurs établissements ont écrit au rectorat à ce sujet et une audience a été sollicitée mais trop peu de solutions concrètes ont été proposées. Par exemple, la question de l'AS et de son fonctionnement reste encore très vague et les situations rencontrées dans les établissements du département sont très disparates. Le non-brassage des élèves pose problème pour les sections sportives scolaires ou encore les enseignements de spécialité dans les lycées.

Dans les lycées:

Le ministre a ouvert la porte à un fonctionnement en demi groupe en lycée : cette ouverture est à mettre au crédit de la mobilisation des personnels et des élèves, en particulier depuis lundi 2 novembre. Après avoir balayé d'un revers de la main toute possibilité d'un fonctionnement en demi-groupes, ce recul confirme que le protocole sanitaire « renforcé » n'est pas si protecteur. Mais que de temps perdu ! Des semaines que le Snes-FSU et les personnels d'enseignement et d'éducation alertent sur la dégradation de la situation sanitaire, le nécessaire renforcement du protocole sanitaire, font des propositions, jusqu'ici ignorées par le ministre de l'Éducation nationale. Dans le contexte d'une deuxième vague « plus dure et plus meurtrière » (E.Macron), « violente » (O.Véran), chaque jour compte.

En actant ce premier pas, il faut maintenant aller plus loin pour garantir la sécurité des personnels, des élèves et de leurs familles avec :

- des mesures pour les collèges, grand oublié des annonces ministérielles ;
- un cadrage clair du fonctionnement en demi groupes ;
- des précisions sur d'autres éléments du protocole sanitaire, notamment la distanciation à la cantine, le nettoyage et l'aération des salles qui restent des zones d'ombre du protocole actuel. A ce propos, l'externalisation du ménage en expérimentation dans 9 collèges de l'Essonne, montre toutes ses insuffisances.

Dans les collèges:

Le silence sur la situation des collèges est assourdissant et incompréhensible. Les classes y sont surchargées (28 à 30 élèves) dans des salles exigües et mal aérées, les salles de restauration ne peuvent accueillir tous les élèves en respectant les règles de distanciation nécessaires sans port du masque, le brassage y est aussi présent au quotidien quasiment partout compte tenu de la hausse permanente des effectifs dans notre département. La plupart d'entre eux accueillent plus de 600 élèves quotidiennement.

Aussi, nous demandons à ce que Monsieur le Directeur Académique assume ses responsabilités d'employeur et nous apporte les moyens d'effectuer nos missions dans les conditions sanitaires nécessaires dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré :

- fournir à minima des masques chirurgicaux de type 2 à l'ensemble des personnels en lieu et place de tout masque lavable dont la composition et les effets sur la santé ne sont pas connus ;
- fournir des masques transparents à tous les personnels et élèves en situation de handicap ainsi qu'aux personnels ayant la charge d'élèves en situation de handicap ;
- mettre du gel hydro-alcoolique à disposition de tous les collègues (il n'est pas pensable que sur un même département, les conditions sanitaires soient inégales d'une commune à l'autre) ;
- rendre obligatoire l'application du nouveau protocole pour les collectivités :
 - nettoyage régulier des points de contact,
 - nettoyage et aération des classes, des sanitaires,
 - distanciation à la cantine et non brassage des groupes définis sur le temps scolaire de manière cadrée et uniforme dans toutes les classes du département.
- retourner à une mise à l'abri des personnels vulnérables avec placement en ASA ainsi que pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables ;
- supprimer le jour de carence pour les collègues atteints du Covid-19.

Dans le premier degré

- Donner du temps aux équipes :
 - décharge supplémentaire pour les directeurs-trices pour leur permettre d'absorber la surcharge de travail inhérentes aux différents protocoles ;
 - 108h à disposition des équipes avec annulation de l'APC ;
 - le report ou l'annulation des animations pédagogiques, conseils d'école ou autres qui imposent un brassage de personnels en totale incohérence avec les prescriptions réglementaires actuelles ;
 - supprimer les 2 demi-journées de solidarité au regard du travail supplémentaire réalisé par les enseignant-es depuis la rentrée et de la dégradation de leurs conditions de travail ;
 - autoriser les banalisations demandées par les collèges et les lycées pour que les équipes se concertent et s'organisent ;
 - permettre la modification du temps scolaire sur proposition du conseil des maîtres et validation du conseil d'école afin d'adapter l'accueil des élèves à la réalité de chaque structure (comme au mois de mai dernier) ;

Dans le second degré

- passage à un fonctionnement en demi-groupe, selon des modalités d'organisation à définir (alternance de semaines, de jours etc), sans recours au cumul présentiel/distanciel ;
- réorganisation de la demi-pension pour limiter le brassage des élèves, de nouvelles modalités d'aération des salles, alors même que l'hiver rend l'ouverture des fenêtres plus problématique qu'à la rentrée ;
- accompagnement des professeurs d'EPS dans la mise en place du protocole en EPS mais aussi en AS ;
- prévoir un matériel de protection spécifique pour les AESH qui sont en contact étroit avec les élèves ;
- mise en place de mesures adaptées pour les internats ;
- prise en compte de la situation des personnels vulnérables et de celles qui vivent avec des personnes vulnérables ;
- sur le plan pédagogique, l'aménagement des programmes et un nouveau calendrier du bac (report des EC1 et des épreuves de spécialité en juin).

Enfin, l'école a besoin d'un plan d'urgence comprenant un recrutement massif de professeurs (recruter les inscrit-es sur listes complémentaires) afin d'assurer les remplacements des enseignant.es malades ou vulnérables et pour organiser la mise en place d'effectifs allégés permettant non-brassage et distanciation mais aussi d'AED et de personnel d'entretien.